

[Logo de l'organisme]

[Nom de l'organisme]

Commented [14A1]: Tous les champs dans ce document marqués avec des crochets [] doivent être remplis.

LIGNE DIRECTRICE POUR LA GESTION DES DECHETS MEDICAUX

Code:	
Version:	0.1
Crée par:	
Approuvée par:	
Date de la version:	
Signature:	

Commented [14A2]: Adaptez aux pratiques existantes de l'organisme.

Liste de distribution

Copie No.	Distribuée à	Date	Signature	Renvoyée	
				Date	Signature

Commented [14A3]: Cela est uniquement nécessaire si les documents sont sous forme papier ; sinon ce tableau devrait être supprimé

Historique des modifications

Date	Version	Crée par	Description de la modification
	0.1	14001Academy	Structure documentaire de base

Table des matières

1. BUT, DOMAINE D'APPLICATION ET AUDIENCE.....	3
2. DOCUMENTS REFERENCES	3
3. GESTION DES DECHETS MEDICAUX	3
3.1. CLASSIFICATION DES DECHETS MEDICAUX.....	3
3.1.1. <i>Déchets médicaux non-dangereux</i>	3
3.1.2. <i>Déchets médicaux dangereux</i>	3
3.2. COLLECTE DES DECHETS MEDICAUX SUR LE LIEU DE GENERATION.....	4
3.2.1. <i>Collecte des déchets anatomiques</i>	4
3.2.2. <i>Collecte des objets tranchants</i>	4
3.2.3. <i>Collecte des déchets pharmaceutiques</i>	5
3.2.4. <i>Collecte des déchets infectés</i>	5
3.2.5. <i>Collecte des déchets chimiques</i>	5
3.3. LE MOUVEMENT DES DECHETS AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT DE SANTE.....	5
3.4. STOCKAGE TEMPORAIRE DES DECHETS MEDICAUX DANGEREUX.....	6
3.5. MARQUAGE ET ETIQUETAGE DES DECHETS MEDICAUX	7
3.6. TRAITEMENT DES DECHETS MEDICAUX AU SEIN D'UNE ORGANISATION DE SANTE.....	7
3.6.1. <i>Traitement des déchets infectés et des objets tranchants</i>	7
3.6.2. <i>Traitement et élimination des déchets contaminés par le sang et les fluides corporels</i>	7
3.6.3. <i>Traitement des déchets anatomiques</i>	8
3.6.4. <i>Traitement des déchets chimiques, pharmaceutiques et cytotoxiques</i>	8
3.6.5. <i>Traitement des déchets de bouteilles pressurisées</i>	8
3.6.6. <i>Traitement thermique des déchets médicaux</i>	8
3.7. DEPLOIEMENT DES DECHETS MEDICAUX AUPRES DE L'ORGANISME AUTORISE POUR LA PRISE EN CHARGE.....	8
4. GESTION DES ENREGISTREMENTS CONSERVES SUR LA BASE DE CE DOCUMENT.....	9

1. But, domaine d'application et audience

Le but de ce document est de définir le processus de gestion des déchets médicaux dans les lieux où les services de soin de santé sont fournis.

Ce document s'applique à toutes les activités et processus de [nom de l'organisme] dans lesquels les déchets médicaux sont produits, mais cela ne s'applique pas aux déchets pharmaceutiques.

Les utilisateurs de ce document sont tous les employés de [nom de l'organisme].

Commented [14A4]: Cette ligne directrice ne s'applique pas aux organismes autorisés qui sont dans la collecte, le stockage et le traitement des déchets médicaux.

2. Documents référencés

- Norme ISO 14001:2015, clause 8.1
- Manuel environnemental
- Politique environnementale
- Procédure pour l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux
- Procédure pour le contrôle opérationnel des aspects environnementaux significatifs
- Liste des exigences des parties intéressées, légales et autres

3. Gestion des déchets médicaux

Les déchets médicaux sont des déchets créés lors de la prestation de soins de santé.

[Titre du poste] est responsable de former une équipe pour la gestion des déchets et d'organiser les formations. Les membres de l'équipe pour la gestion des déchets médicaux dangereux comprennent en plus des autres membres, des infirmières et des techniciens employés dans les laboratoires.

3.1. Classification des déchets médicaux

[Titre du poste] est responsable du tri et de la collecte des déchets générés dans les lieux où les services médicaux sont fournis et doit les classer comme déchets médicaux dangereux ou non dangereux.

3.1.1. Déchets médicaux non-dangereux

Les déchets médicaux non-dangereux sont des déchets qui ne sont pas pollués par des matériaux dangereux ou toxiques, par leur composition similaire aux déchets ménagers municipaux (papier, biodégradables).

Les déchets médicaux non-dangereux qui sont déjà mélangés avec des déchets médicaux dangereux sont considérés comme déchets médicaux dangereux.

3.1.2. Déchets médicaux dangereux

Les déchets médicaux dangereux sont des déchets dangereux qui demandent des traitements spéciaux:

- **Déchets anatomiques**
- **Objets tranchants**
- **Déchets infectés et hautement infectés** (ci-après dénommés: les déchets infectieux)
- **Déchets chimiques**
- **Autres déchets médicaux dangereux** sont des déchets des objets dans lesquels les services médicaux ont fourni, des diagnostics, des travaux expérimentaux, des laboratoires, des centrifuges, de la conservation, des équipements de diagnostic et des équipements (déchets chimiques, déchets avec une teneur élevée en métaux lourds et des déchets des bouteilles pressurisées).

Si les déchets médicaux consistent en de multiples types de déchets, leur classification sera faite sur la base du composant le plus dangereux.

[Titre du poste] est responsable d'habiller des instructions écrites à l'endroit de la classification des déchets médicaux dangereux pour les employés qui collectent et classent ces déchets.

3.2. Collecte des déchets médicaux sur le lieu de génération

3.2.1. Collecte des déchets anatomiques

[Titre du poste] est responsable du déploiement des déchets anatomiques de la manière suivante:

- Dans des contenants désignés doublés de sacs plastiques, maximum de 2/3 de sa hauteur
- Les sacs sont faits de telle sorte qu'ils ne peuvent pas être utilisés à nouveau (ne pas fermer avec des agrafes ou toute autre méthode inappropriée)
- Le nettoyage des sacs se réalise une fois par période de travail, ou immédiatement lorsque'ils sont remplis

Commented [14A5]: Adaptez aux exigences légales.

3.2.2. Collecte des objets tranchants

Les objets tranchants sont des objets ou matériaux qui peuvent causer des coupures ou des blessures perforantes (aiguilles usagées, scalpels, verre cassé, etc.).

[Titre du poste] est responsable de veiller aux points suivants:

- Les objets tranchants sont éliminés dans des containers de couleur jaune
- Nettoyé les containers jusqu'au niveau marqué
- Le container doit avoir un couvercle qui ne peut pas être enlevé et être marqué de telle sorte que les objets tranchants peuvent être insérés avec une main
- Le container doit avoir une poignée qui ne fait pas partie du système de fermeture
- Après l'application, les aiguilles sont déposées directement dans un container pour les déchets tranchants et les couvercles ne peuvent pas être réutilisés à l'agaille
- Changer les containers au moins une fois par semaine, indépendamment du fait qu'ils soient remplis

Commented [14A6]: Adaptez aux exigences légales.

Pendant la gestion des objets tranchants, [nom de la fonction] est responsable de prendre des mesures pour prévenir les blessures et les infections qui peuvent se produire lors de la manipulation de ces objets et de veiller à ce qu'ils soient traités comme déchets infectés ou comme déchets cytotoxiques.

3.2.3. Collecte des déchets pharmaceutiques

Pour le traitement des déchets pharmaceutiques, voir la Ligne directrice pour la gestion des déchets pharmaceutiques.

3.2.4. Collecte des déchets infectés

Les déchets infectieux comprennent les cultures et matériaux des laboratoires, qui contiennent des agents infectieux, l'équipement, les matériaux, et les accessoires qui ont été en contact avec du sang, des produits sanguins, d'autres fluides corporels, des sécrétions de patients souffrant d'infection infectée, y compris les procédures et les dispositifs chirurgicaux, les déchets de dialyse, de perfusion, ou d'opérations similaires, y compris tous les équipements et les fournitures jetables; les déchets infectieux qui ont été en contact avec des patients infectés, ainsi que les déchets hautement infectieux des laboratoires médicaux.

[Titre du poste] est chargé de veiller que ce qui suit se produise:

- Le conditionnement des déchets infectieux dans un double sac en plastique de couleur grise ou des contenants de couleur jaune, et les déchets conditionnés par du sang dans un double sac en plastique de couleur grise ou des contenants de couleur jaune.
- Le sac est rempli au ¾, après quoi, il est fermé et un étiquetage approprié est appliqué sur le sac.
- Les sacs ou contenants pour la collecte des déchets infectieux ne doivent pas être placés dans les cabinets de toilette ou les patients se déplacent.

Commented [14A7]:

Commented [14A8]: Adaptez aux exigences légales.

Commented [14A9]: Adaptez aux exigences légales.

3.2.5. Collecte des déchets chimiques

Les déchets chimiques sont des déchets sous forme gazeuse, liquide ou solide avec des caractéristiques dangereuses, et en particulier toxicité, corrosivité, inflammabilité, explosivité, toxicité chronique ou toxicité génétique, etc.

[Titre du poste] est chargé de veiller que ce qui suit se produise:

- Fournir des emballages qui sont spécifiquement adaptés au type de composés chimiques, et compatibles avec l'information des FDS de déchets, à savoir, les acides, les alcalins, les agents oxydants, les solvants organiques, etc.
- Les emballages pour collecter les déchets infectieux ne doivent pas être placés dans celles où les patients se déplacent.
- Les déchets chimiques sont emballés dans des contenants de couleur rouge.

3.3. Le mouvement des déchets au sein d'un établissement de santé

[Nom de l'organisme]

[Titre du poste] est responsable de marquer avec une couleur rouge et des panneaux de signalisation appropriés, les sites des déchets médicaux dangereux à leur emplacement de dépôt temporaire. Le transport doit être réalisé au moins une fois par an, dans un véhicule et / ou un container désigné à cet effet, selon la voie déterminée au moment où la fréquence de mouvement est réduite.

Commented [14A10]: Ajouter un panneau de signalisation à l'organisme.

Les containers pour le transport de déchets dangereux doivent répondre aux exigences suivantes:

- Simplicité de chargement et de déchargement
- Sans autre vue afin d'éviter le débordement de ceux ou des blessures des employés
- Facilité de nettoyage et de désinfection
- Fait de matériaux résistants aux agents de nettoyage et de désinfection
- Nettoyé et désinfecté au moins une fois par jour
- Couvrir les containers dans un endroit sécurisé, construit à cet effet, au sein du stockage temporaire

3.4. Stockage temporaire des déchets médicaux dangereux

[Titre du poste] veille à ce que la pièce pour le stockage temporaire:

- Clairement définie
- Inaccessible aux patients, visiteurs et personnes incriminées
- Accessible seulement aux équipes formées
- Située en dehors des halls et des lieux de passage
- Inaccessible au public
- Avec une capacité suffisante pour le dépôt des déchets
- Fournie avec une entrée et une sortie d'eau pour le nettoyage et l'entretien
- Conçue pour qu'elle présente une surface de sol imperméable et résistante et que les surfaces murales lisses, soient faciles à nettoyer et à désinfecter
- Facilement accessible aux équipes incidentes ou aux containers pour la collecte des déchets au sein du service de santé et aux véhicules pour le transport des déchets
- Inaccessible aux animaux et autres porteurs d'agents infectieux
- Bien éclairée avec une ventilation naturelle ou artificielle
- Avec des protections fournie contre les conditions climatiques
- Éloignée du stockage d'aliments frais et d'espaces pour la préparation alimentaire, des routes, des patients et des visiteurs
- Équipée de protection contre l'incendie
- Avec température contrôlée
- Equipée de zones séparées pour les types de déchets incompatibles

[Titre du poste] doit veiller à ce que les déchets infectieux et anatomiques soient conservés de la manière suivante jusqu'au traitement :

- Les déchets collectés sur le lieu de production ne peuvent être conservés plus de cinq jours, à une température de +2°C à +8°C.

[Nom de l'organisme]

- Les déchets infectieux sur le lieu de production peuvent être stockés à une température de +5°C à +15°C pas plus de 72 heures.
- Les déchets infectieux sur le lieu de production peuvent être conservés à une température de plus de +15°C jusqu'à 72 heures.
- Les déchets anatomiques et chirurgicaux sont stockés dans une chambre froide à des températures de congélation standard.
- La pièce pour conserver les déchets infectieux et anatomiques se ferme, est clairement indiquée, et utilisée uniquement à cet effet.

Commented [14A11]:

3.5. Marquage et étiquetage des déchets médicaux

[Titre du poste] veille à ce que les déchets médicaux dangereux classifiés et emballés, soient marqués

avec un autocollant mentionnant les dangers des déchets médicaux, avec une dimension minimum de 100 mm x 70 mm, qui doit contenir les informations suivantes:

- Symbole pour le marquage des déchets
- Type de contamination des déchets
- Nom du type de déchet
- Quantité
- Nom et signature de la personne responsable qui étiquette le déchet

Commented [14A12]: Adaptez aux pratiques ou règlements de l'organisme.

Commented [14A13]: Adaptez aux pratiques ou règlements de l'organisme.

3.6. Traitement des déchets médicaux au sein d'une organisation de santé

[Titre du poste] est responsable du traitement des déchets médicaux qui est réalisé

indépendamment ou à travers une partie tierce avec qui un contrat est signé et qui répond aux exigences prescrites par le loi gouvernement la gestion des déchets et par d'autres règlements.

3.6.1. Traitement des déchets infectés et des objets tranchants

Le traitement des déchets infectieux et des objets tranchants se fait par des méthodes d'incinération

et de la neutralisation dans des unités dédiées au traitement thermique conformément aux meilleures techniques et méthodes disponibles pour la désinfection / stérilisation ou autres méthodes reconnues, de neutralisation ou de broyage dans des fours, ainsi que d'autres méthodes reconnues qui éliminent les propriétés dangereuses des déchets médicaux.

L'espace dans lequel la désinfection / stérilisation est réalisée, doit répondre aux conditions déterminées par [nom de la loi].

Commented [14A14]:

Les déchets infectieux qui deviennent non dangereux par traitement sont déposés dans une décharge conformément avec la [nom de la loi].

Commented [14A15]: Supprimez s'il n'y a pas de loi applicable.

3.6.2. Traitement et élimination des déchets contaminés par le sang et les fluides corporels

Les déchets contaminés par du sang et des fluides corporels sont traités par incinération dans des

installations pour le traitement thermique des déchets médicaux ou par incinération contrôlée dans des fours conformément à la loi.

Les déchets contaminés par du sang et des fluides corporels sont traités comme des déchets infectieux, s'il n'y a pas d'installation pour le traitement thermique des déchets ou s'il n'y a pas de possibilité de déplacement contrôlé dans une décharge.

3.6.3. Traitement des déchets anatomiques

Le traitement des déchets anatomiques est mené dans des installations affectées au traitement thermique des déchets anatomiques, et dans des installations ou installations dans des centres, conformément à la loi.

Le sang, les produits sanguins, et les fluides corporels qui restent après les tests de laboratoire, sont traités avec soin et des tubes à essai en règle générale, par incinération et la incinération de désinfection / stérilisation, conformément aux réglementations spéciales.

Avec le sang et les dérivés de sang qui, lors de test de diagnostic, sont mélangés avec des composés chimiques, doivent être traités comme déchets chimiques.

3.6.4. Traitement des déchets chimiques, pharmaceutiques et cytotoxiques

Les déchets chimiques, pharmaceutiques et cytotoxiques sont traités par traitement physico-chimique ou incinération. Le traitement des déchets de bouteilles se fait dans les installations qui ont la licence pour le traitement des déchets dangereux.

3.6.5. Traitement des déchets de bouteilles pressurisées

Les déchets de bouteilles pressurisées ne peuvent pas être traités par incinération et doivent être désactivés avant traitement.

3.6.6. Traitement thermique des déchets médicaux

Le traitement d'incinération ou de Co-incinération des déchets médicaux prend place dans des usines dédiées à cet effet, à condition que les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol n'exceedent pas les valeurs limites prescrites, conformément aux règlements spéciaux.

L'incinération ou Co-incinération de déchets médicaux dangereux doit être réalisée dans des conditions prescrites (température de combustion minimum dans la chambre primaire de 1200°C, et quand les déchets contiennent plus de 1% de substances organiques halogénées, la température de cette chambre dans la chambre secondaire est augmentée à 1200°C avec un temps minimum de rétention de deux secondes), de façon à assurer le plus haut degré possible de destruction des polluants organiques, y compris les dioxines.

L'efficacité du traitement des déchets infectés doit être testée durant chaque traitement par des indicateurs physico-chimiques. Le contrôle de l'efficacité microbiologique est réalisé une fois par mois.

3.7. Déploiement des déchets médicaux auprès de l'organisme autorisé pour la prise en charge

[Nom de l'organisme]

[Titre du poste] est responsable du déploiement des déchets médicaux auprès de l'organisme autorisé pour la prise en charge et / ou le traitement des déchets et ainsi créer une documentation adéquate.

[Titre du poste] créé le Rapport des déchets déployés après le déploiement des déchets.

Commented [14A17]: Adaptez à la législation.

4. Gestion des enregistrements conservés sur la base de ce document

Nom de l'enregistrement	Code	Conservation		Responsabilité
		Temps de rétention	Emplacement	
Rapport des déchets déployés	PR.08.13	2 ans	[bureau de [titre du poste]]	[titre du poste]

Commented [14A18]: Si l'enregistrement est sous forme électronique, écrivez le nom du fichier sur l'ordinateur de [titre du poste].

Seul [titre du poste] peut accorder à d'autres employés, le droit d'accès aux enregistrements.